



VOUS VENEZ D'OBTENIR VOTRE CAP, VOTRE BAC PRO OU TECHNOLOGIQUE, OU BIEN VOTRE BTS



## **OU BIEN**

Vous étiez boursier



Vous avez passé
votre diplôme
par la voie
de l'apprentissage
et vous disposez de
peu de ressources

## arpe

Vous pouvez bénéficier d'une aide à la recherche du premier emploi\* (ARPE) de 200 euros/mois pendant 4 mois

(et de 300 euros / mois pour les diplômés de l'enseignement supérieur par l'apprentissage)

\* Hors emplois saisonniers

## N'attendez pas ! Laissez votre adresse électronique sur education.gouv.fr/arpe

Vous serez tenus informés des modalités pratiques et des conditions d'attribution de cette aide dès qu'elle sera mise en place



Pour être accompagnés dans votre démarche, rapprochez-vous du conseiller principal d'éducation de votre lycée et du directeur de votre centre de formation

